



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITEDistr.
GENERALES/12675
1er mai 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er MAI 1978, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la constitution et au fonctionnement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en application des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité en date du 19 mars 1978.

Dans ma lettre du 25 avril (S/12666), j'ai informé le Conseil de sécurité que je suivais de près la question de l'effectif total de la Force et que je lui ferais rapport à ce sujet dans un proche avenir.

J'ai déjà expliqué aux membres du Conseil de sécurité sur quelles bases on s'était fondé au départ pour estimer, à titre préliminaire, l'effectif souhaitable de la FINUL. Le Coordonnateur en chef des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient, le général Ensio Siilasvuo et le commandant de la Force, le général Emmanuel A. Erskine, m'ont informé l'un et l'autre que, compte tenu des conditions très difficiles rencontrées sur le terrain et de l'expérience acquise à ce jour, ils sont intimement convaincus que l'effectif total de la Force devrait être porté à 6 000 hommes environ. Comme je l'ai déjà signalé au Conseil, lors du voyage que j'ai effectué récemment dans la région, j'ai eu des entretiens approfondis avec les parties intéressées, ainsi qu'avec le général Siilasvuo et le général Erskine, au sujet de l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, et j'ai pu me rendre compte par moi-même que les tâches confiées à la FINUL sont extrêmement délicates et difficiles. Nos troupes doivent opérer dans une zone très étendue, en terrain accidenté et dans des conditions souvent dangereuses. Lorsque le Commandant de la Force et moi-même avons parcouru la zone d'opérations, nous nous sommes entretenus avec tous les commandants des contingents qui nous ont fait savoir qu'en raison de l'insuffisance de l'effectif actuel de la Force, leurs troupes se trouvaient excessivement dispersées sur le terrain.

Compte dûment tenu de tous ces facteurs, je suis d'avis qu'il est nécessaire de porter l'effectif de la FINUL à 6 000 hommes environ pour cette phase critique des opérations, afin que la Force soit en mesure de s'acquitter pleinement et efficacement des tâches que lui a confiées le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 425 (1978). Je recommande donc au Conseil de sécurité d'accepter un tel accroissement de l'effectif total de la Force.

A cet égard, je souhaite informer le Conseil que les Gouvernements de Fidji, de l'Iran et de l'Irlande m'ont informé qu'ils seraient disposés à fournir chacun un bataillon pour la FINUL. Si le Conseil accepte l'accroissement proposé de l'effectif total de la Force, je me propose de demander des contingents supplémentaires aux gouvernements mentionnés ci-dessus.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kurt WALDHEIM
